

République Française

Département des
Pyrénées-Atlantiques

COMMUNE D'IGON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 13 juillet 2021

Date de convocation

8 juillet 2021

Nombre de
conseillers

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 14

N° d'ordre

D-130721-01

Le treize juillet deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de IGON, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc LABAT, Maire.

Étaient présents : Marc LABAT, Didier PARGADE, Monique COUMET, Henry COLLET, Rémi MONTAUBAN, Fabien MARIET, , Marielle LACOSTE, Brigitte SYLVAIN, Jorge ALVES, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents ou excusés : Arlette HOURCQ, Denis BERNET-URIETA, Stéphanie BABAUT, Samuel DELAMARE, Jérémy BASCOUL,

Avaient donné pouvoir : Arlette HOURCQ à Henry COLLET,
Jérémy BASCOUL à Henry COLLET
Denis BERNET-URIETA à Jorge ALVES
Stéphanie BABAUT à Monique COUMET
Samuel DELAMARE à Didier PARGADE

Secrétaire de séance : Monique COUMET

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3 BUDGET PRINCIPAL 2021

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget communal,

Vu la demande de M. le Percepteur visant à intégrer dans le budget primitif 2021, les opérations d'ordre à la section d'investissement pour corriger des imputations erronées sur les exercices antérieurs 2009 et 2011,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021 :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2313 (041) : Constructions	1 982,49	2315 (041) : Installation, matériel et outillage	1 982,49
2313 (041) : Constructions	1 526,60	2315 (041) : Installation, matériel et outillage	1 526,60
Total Dépenses	3 509,09	Total Recettes	3 509,09

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE la décision modificative budgétaire présentée ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Marc LABAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de PAU dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

République Française

Département des
Pyrénées-Atlantiques

COMMUNE D'IGON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 13 juillet 2021

Date de convocation
8 juillet 2021
Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 14
N° d'ordre
D-130721-02

Le treize juillet deux mil vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de IGON, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc LABAT, Maire.

Étaient présents : Marc LABAT, Didier PARGADE, Monique COUMET, Henry COLLET, Rémi MONTAUBAN, Fabien MARIET, Marielle LACOSTE, Brigitte SYLVAIN, Jorge ALVES, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents ou excusés : Arlette HOURCQ, Denis BERNET-URIETA, Stéphanie BABAULT, Samuel DELAMARE, Jérémy BASCOUL

Avaient donné pouvoir : Arlette HOURCQ à Henry COLLET,
Jérémy BASCOUL à Henry COLLET
Denis BERNET-URIETA à Jorge ALVES
Stéphanie BABAULT à Monique COUMET
Samuel DELAMARE à Didier PARGADE

Secrétaire de séance : Monique COUMET

DM N°4 FRAIS DE GEOMETRE LIES A L'ECHANGE COMMUNE / LARROUSSE-BELLOCQ

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget communal,

Vu le besoin de financement pour payer les frais de géomètre liés à l'échange de terrain entre la Commune et Messieurs LARROUSSE Marcel, et BELLOCQ Philippe,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021 :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2112 (21) : Terrains de voirie	1000,00		
2158(21) - 292 Autres install., matériel et outillage techniques	- 1000,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE la décision modificative budgétaire présentée ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Marc LABAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 13 juillet 2021

Date de convocation
8 juillet 2021

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 14

N° d'ordre
D 130721-03

Le treize juillet deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de IGON, légalement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc LABAT, Maire.

Étaient présents : Marc LABAT, Didier PARGADE, Henry COLLET, Monique COUMET, Rémi MONTAUBAN, Fabien MARIET, Marielle LACOSTE, Brigitte SYLVAIN, Jorge ALVES, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents ou excusés : Arlette HOURCQ, Denis BERNET-URIETA, Stéphanie BABAULT, Samuel DELAMARE, Jérémy BASCOUL

Avaient donné pouvoir : Arlette HOURCQ à Henry COLLET,
Jérémy BASCOUL à Henry COLLET
Denis BERNET-URIETA à Jorge ALVES
Stéphanie BABAULT à Monique COUMET
Samuel DELAMARE à Didier PARGADE

Secrétaire de séance : Monique COUMET

CREATION DE TROIS EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS COMPLET POUR UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Le Maire propose au Conseil Municipal que la création de de trois emplois non permanents d'adjoints techniques pour assurer l'entretien des espaces verts, le nettoyage des bâtiments communaux et espaces publics et assurer de petites réparations.

Ces emplois seraient créés du 19 juillet 2021 au 29 juillet 2021 et du 16 août 2021 au 27 août 2021 .

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 35 heures.

Ces emplois appartiennent à la catégorie hiérarchique C.

Le tableau des emplois sera complété comme suit :

Emploi	Grade Associé	Catégorie hiérarchique	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail	Fondement de recrutement en qualité de contractuel
Adjoint technique	Adjoint technique	C	3	35 heures	Art.3.1 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Ces emplois non permanents seraient pourvus par le recrutement de trois agents contractuels en application des dispositions de l'article 3 1,2°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois.

Les emplois pourraient être dotés du traitement afférent à l'indice brut 354.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE - la création à compter du 19 juillet 2021 jusqu'au 29 juillet 2021 et du 16 août 2021 jusqu'au 27 août 2021, de trois emplois non permanents à temps complet de 35 heures
- que ces emplois seraient dotés du traitement afférent à l'indice brut 354.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe

ADOPTE l'ensemble des propositions du Maire

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

ADOPTE à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Marc LABAT



République Française

Département des
Pyrénées-Atlantiques

COMMUNE D'IGON

Date de convocation
8 juillet 2021
Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 14
N° d'ordre
D-130721-04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 13 juillet 2021

Le treize juillet deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de IGON, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc LABAT, Maire.

Étaient présents : : Marc LABAT, Didier PARGADE, Monique COUMET, Henry COLLET, , Marielle LACOSTE, Fabien MARIET, Rémi MONTAUBAN, Brigitte SYLVAIN, Jorge ALVES, et, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents ou excusés : Arlette HOURCQ, Denis BERNET-URIETA, Stéphanie BABAULT, Samuel DELAMARE, Jérémy BASCOUL

Avaient donné pouvoir : Arlette HOURCQ à Henry COLLET,
Jérémy BASCOUL à Henry COLLET
Denis BERNET-URIETA à Jorge ALVES
Stéphanie BABAULT à Monique COUMET
Samuel DELAMARE à Didier PARGADE

Secrétaire de séance : Monique COUMET

CREATION D'UN MARCHÉ COMMUNAL

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,

Vu l'article L2224-18 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la CCI Pau Béarn et le CIVAM Béarn 64 (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural), organisations professionnelles ont émis un avis favorable pour la création d'un marché à IGON

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- DÉCIDE**
- de créer un marché communal,
 - d'adopter le règlement intérieur ci-annexé,
 - Fixe le prix à 1,000€ l'emplacement

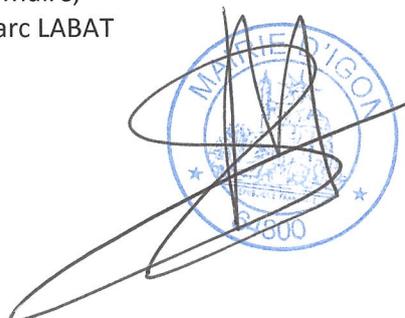
CHARGE le Maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Marc LABAT



République Française

Département des
Pyrénées-Atlantiques

COMMUNE D'IGON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 13 juillet 2021

Date de convocation
8 juillet 2021
Date d'affichage
8 avril 2021
Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 14

N° d'ordre
D-130721-5

Le treize juillet deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de IGON, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc LABAT, Maire.

Étaient présents : Marc LABAT, Didier PARGADE, Monique COUMET, Henry COLLET, Rémi MONTAUBAN, Fabien MARIET, Marielle LACOSTE, , Brigitte SYLVAIN, Jorge ALVES, formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents ou excusés : Arlette HOURCQ, Denis BERNET-URIETA, Stéphanie BABAULT, Samuel DELAMARE, Jérémy BASCOUL

Avaient donné pouvoir : Arlette HOURCQ à Henry COLLET,
Jérémy BASCOUL à Henry COLLET
Denis BERNET-URIETA à Jorge ALVES
Stéphanie BABAULT à Monique COUMET
Samuel DELAMARE à Didier PARGADE

Secrétaire de séance : Monique COUMET

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION D-120421-11

Etat récapitulatif annuel des indemnités des élus pour 2021

Monsieur le Maire rappelle qu'il doit être établi chaque année, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros et en brut, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en son sein et au sein de tout syndicat mixte ou au sein de toute société d'économie mixte ou société publique locale ou filiale d'une de ces sociétés (article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cet état est communiqué aux élus avant l'examen du budget.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir pris connaissance du document établi,

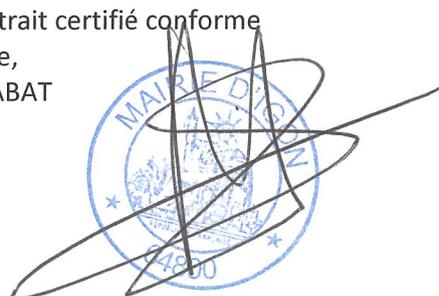
PREND ACTE de l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus pour l'année 2021, ci-après annexé

ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Marc LABAT



ANNEXE 1 D-130721-5

ETAT RECAPITUALTIF ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS POUR L'ANNEE 2021

ELUS	MANDATS/ FONCTIONS	INDEMNITES DE TOUTES NATURE AU TITRE DE CES MANDATS ET /OU FONCTIONS		MONTANT TOTAL Annuel brut
		Indemnités de fonction Mensuelles brutes	Autres*	
Marc LABAT	Maire d'IGON	1567,43€		18 809,16€
Didier PARAGDE	1 ^{er} Adjoint	493,95€		5 927,40€
Arlette HOURCQ	2 ^{ème} Adjoint	493,95€		5 927,40€
Monique COUMET	3 ^{ème} Adjoint	493,95€		5 927,40€
Henry JACQUEMOND-COLLET	4 ^{ème} Adjoint	493,95€		5 927,40€

*Les avantages en nature par exemple

République Française

Département des
Pyrénées-Atlantiques

COMMUNE D'IGON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 13 juillet 2021

Date de convocation

8 juillet 2021

Nombre de
conseillers

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 14

N° d'ordre

D-130721-06

Le treize juillet deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de IGON, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc LABAT, Maire.

Étaient présents : Marc LABAT, Didier PARGADE, Monique COUMET, Henry COLLET, Rémi MONTAUBAN, Fabien MARIET, Marielle LACOSTE, Brigitte SYLVAIN, Jorge ALVES formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents ou excusés : Arlette HOURCQ, Jérémy BASCOUL, Denis BERNET-URIETA, Stéphanie ABAULT, Samuel DELAMARE

Avaient donné pouvoir : Arlette HOURCQ à Henry COLLET,
Jérémy BASCOUL à Henry COLLET
Denis BERNET-URIETA à Jorge ALVES
Stéphanie BABAULT à Monique COUMET
Samuel DELAMARE à Didier PARGADE

Secrétaire de séance : Monique COUMET

PRET A USAGE SERRES Marion

La Commune est propriétaire de plusieurs parcelles situées dans le bourg.

Dans l'optique de confirmer et d'officialiser le prêt à titre gratuit d'une partie du terrain cadastré A n°1492 au lieu-dit Lanots en nature de pré, d'une superficie de 22318 m², à Madame Marion SERRES

Monsieur le Maire propose d'arrêter le contrat de prêt à usage ci-joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de valider le contrat de prêt à usage (comme en annexe)

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette affaire

ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Marc LABAT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 13 juillet 2021

Le treize juillet deux mil vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de IGON, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc LABAT, Maire.

Date de convocation
8 juillet 2021
Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 14

Étaient présents : Marc LABAT, Didier PARGADE, Monique COUMET, Henry COLLET, Rémi MONTAUBAN, Fabien MARIET, Marielle LACOSTE, Brigitte SYLVAIN, Jorge ALVES, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents ou excusés: Arlette HOURCQ, Jérémy BASCOUL, Denis BERNET-URIETA, Stéphanie BABAULT, Samuel DELAMARE

Avaient donné pouvoir : Arlette HOURCQ à Henry COLLET,
Jérémy BASCOUL à Henri COLLET
Denis BERNET-URIETA à Jorge ALVES
Stéphanie BABAULT à Monique COUMET
Samuel DELAMARE à Didier PARGADE

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Monique COUMET

Délibération n°
D-130721-07

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE CONFECTION ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE A LA CANTINE
SCOLAIRE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le contrat de la préparation et la livraison de repas en liaison froide pour la cantine scolaire municipale prend fin au 31 août 2021 et qu'une consultation a été lancée du 06 mai 2021 au 11 juin 2021, selon la procédure adaptée conformément au code des marchés publics.

La Commission d'analyse des offres s'est réunie le 29 juin 2021 pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres.

Deux sociétés ont répondu :

- BCT LURO
- LA CULINAIRE DES PAYS DE L'ADOUR

Au vu des offres, la commission propose de retenir l'entreprise LA CULINAIRE DES PAYS DE L'ADOUR présentant l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères définis au règlement de la consultation.

Prix unitaire TTC Repas ordinaires : 2,58 €
Prix unitaire TTC Repas spécifiques : 2,58 €
Prix unitaire TTC Repas pique-nique : 2,58 €
Prix unitaire TTC Repas à thème : 2,58 €

Monsieur le Maire propose aux membres présents de suivre l'avis de la commission d'analyse des offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'attribuer à l'entreprise LA CULINAIRE DES PAYS DE L'ADOUR le marché pour la confection et la livraison de repas en liaison froide pour la cantine scolaire municipale à compter de septembre 2021 pour une durée de 1 an reconductible 2 fois par décision expresse ;

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce marché.

ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Marc LABAT



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

COMMUNE D'IGON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 13 juillet 2021

Date de convocation

8 juillet 2021

Nombre de
conseillers

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 14

N° d'ordre

D-130721-08

Le treize juillet deux mil vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de IGON, légalement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc LABAT, Maire.

Étaient présents : Marc LABAT, Arlette HOURCQ, Henry COLLET, Didier PARGADE, Rémi MONTAUBAN, Fabien MARIET, Marielle LACOSTE, Monique COUMET, Brigitte SYLVAIN, Jorge ALVES, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents ou excusés : Arlette HOURCQ, Arlette HOURCQ, Jérémy BASCOUL, Denis BERNET-URIETA Stéphanie BABAULT, Samuel DELAMARE

Avait donné pouvoir : Arlette HOURCQ à Henry COLLET,
Jérémy BASCOUL à Henry COLLET
Denis BERNET-URIETA à Jorge ALVES
Stéphanie BABAULT à Monique COUMET
Samuel DELAMARE à Didier PARGADE

Secrétaire de séance : Monique COUMET

REVISION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES ET D'EQUIPEMENT SPORTIF

Monsieur le Maire propose une révision du modèle de convention de mise à disposition des salles communales et d'équipement sportif pour les associations.

Le nouveau modèle de convention présenté prend en compte la capacité d'accueil des salles et les mesures sanitaires à mettre en place suite à la crise sanitaire du COVID-19, notamment le respect des gestes barrières, les mesures de distanciation sociale, et les conditions financières d'occupation des locaux (Articles 6 et 11).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau modèle de convention de location des salles communales et d'équipement sportif à une association, tel qu'annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer, au nom de la Commune, cette convention avec les divers occupants.

ADOPTE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Marc LABAT



République Française

Département des
Pyrénées-Atlantiques

COMMUNE D'IGON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 13 juillet 2021

Date de convocation
8 juillet 2021

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 14

N° d'ordre
D-130721-09

Le treize juillet deux mil vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de IGON, légalement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc LABAT, Maire.

Étaient présents : Marc LABAT, Henry COLLET, Didier PARGADE, Rémi MONTAUBAN, Fabien MARIET, Marielle LACOSTE, Monique COUMET, Brigitte SYLVAIN, Jorge ALVES, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents ou excusés : Arlette HOURCQ, Denis BERNET-URIETA, Stéphanie BABAUT, Samuel DELAMARE, Jérémy BASCOUL,

Avaient donné pouvoir : Arlette HOURCQ à Henry COLLET
Jérémy BASCOUL à Henry COLLET
Stéphanie BABAUT à Monique COUMET
Denis BERNET-URIETA à Jorge ALVES
Samuel DELAMARE à Didier PARGADE

Secrétaire de séance : Monique COUMET

DEMANDE DE SUBVENTION PLUS (OU PALULOS) POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE LA MAISON DU MOULIN DU MARTINET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réaménagement portant sur les travaux d'amélioration de deux logements de l'immeuble communal, Le Moulin du Martinet situé 188 rue du Martinet à IGON.

Ces travaux portent sur le gros œuvre, la charpente couverture, les menuiseries extérieures, la plâtrerie, la réfection électrique, la plomberie, la réfection des revêtements, les peintures, le chauffage, la cuisine et le mobilier de cuisine, poêle à bois, désamiantage-dépollution, aménagement paysager, menuiseries intérieures, honoraires d'architecte et de suivi.

La Commune peut obtenir une subvention PLUS (ou PALULOS)

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

- DECIDE** de procéder aux travaux de réfection de l'immeuble communal, Le Moulin du Martinet, sis 188 rue du Martinet à IGON,
- ACCEPTÉ** le devis estimatif arrêté à la somme de 311 960,00€ (y compris les honoraires) TTC (TVA à 5.5% ou 10%)
- SOLLICITE** la subvention PLUS (ou PALULOS)
- SOLLICITE** la subvention du Conseil Régional, du Conseil Départemental, à défaut la commune s'engage à financer sur fonds propres.
- AURORISE** le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération,
- APPROUVE** le plan de financement ci-annexé.
- PRECISE** que le financement de cette opération pourrait être réalisée en complément sur fonds libres suivant le plan de financement indiqué dans la notice du dossier de demande de subvention.

ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Marc LABAT



République Française

Département des
Pyrénées-Atlantiques

COMMUNE D'IGON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 8 juillet 2021

Date de la convocation
8 juillet 2021
Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 14
N° d'ordre
D-130721-10

Le treize juillet deux mil vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de IGON, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc LABAT, Maire.

Étaient présents : Marc LABAT, Henry COLLET, Didier PARGADE, Rémi MONTAUBAN, Fabien MARIET, , Marielle LACOSTE, Monique COUMET, Brigitte SYLVAIN, Jorge ALVES, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents ou excusés : Arlette HOURCQ, Jérémy BASCOUL, Denis BERNET-URIETA, Stéphanie BABAULT, Samuel DELAMARE

Avaient donné pouvoir : Arlette HOURCQ à Henry COLLET
Jérémy BASCOUL à Henry COLLET
Denis BERNET-URIETA à Jorge ALVES
Stéphanie BABAULT à Monique COUMET
Samuel DELAMARE à Didier PARGADE

Secrétaire de séance : Monique COUMET

DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET MAISON MOULIN DU MARTINET – PRINCIPE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition de la propriété Moulin du Martinet sise rue du Martinet, afin d'y aménager deux logements locatifs -à caractère social.

Monsieur le Maire indique qu'il a mené toutes les démarches utiles afin d'obtenir les financements les plus élevés possibles pour la réalisation de ce projet.

Il convient maintenant de solliciter le maximum de subventions possible pour ce type de projet.

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DECIDE - d'approuver ce projet,
- de solliciter le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

PRECISE que le financement de cette opération pourrait être réalisée en complément sur fonds libres suivant le plan de financement indiqué dans la notice du dossier de demande de subvention.

ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Marc LABAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de PAU dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

COMMUNE D'IGON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 13 juillet 2021

Date de convocation
8 juillet 2021

Le treize juillet deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de IGON, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc LABAT, Maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 14

Étaient présents Marc LABAT, Henry COLLET, Didier PARGADE, Rémi MONTAUBAN, Fabien MARIET, Marielle LACOSTE, Monique COUMET, Brigitte SYLVAIN, Jorge ALVES, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ou excusés : Arlette HOURCQ, Jérémy BASCOUL, Denis BERNET-URIETA, Stéphanie BABAULT, Samuel DELAMARE.

Avaient donné pouvoir: Arlette HOURCQ à Henry COLLET

Jérémy BASCOUL à Henry COLLET

Denis BERNET-URIETA à Jorge ALVES

Stéphanie BABAULT à Monique COUMET

Samuel DELAMARE à Didier PARGADE

N° d'ordre
D-130721-11

Secrétaire de séance : Monique COUMET

DEMANDE D'AUTORISATION D'APPOSER UNE PLAQUE COMMÉMORANT L'APPEL DU 18 JUIN 1940 SUR LA FAÇADE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire nous informe que par courrier du 2 juillet 2021, M. Jean MATHEU, Délégué des Pyrénées-Atlantiques de la Fondation de la France Libre, sollicite l'autorisation de la Commune pour apposer sur la façade de la Mairie, une plaque commémorant l'Appel du 18 juin 1940, copie conforme de l'affiche placardée dans les rues de Londres lors de l'Appel du Général de Gaulle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder la pose d'une telle plaque commémorative

- DEMANDE**
- de définir l'emplacement sur la façade de la Mairie où sera apposée cette plaque commémorative
 - que les frais engendrés par cette opération (achat de la plaque et socle pour la pose) soient pris en charge par la Fondation de la France Libre.

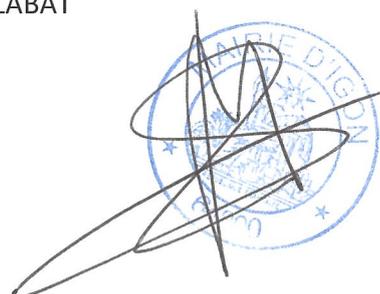
ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Marc LABAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de PAU dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

République Française

Département des
Pyrénées-Atlantiques

COMMUNE D'IGON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 13 juillet 2021

Date de convocation
8 juillet 2021
Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 14
N° d'ordre
D-130721-12

Le treize juillet deux mil vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de IGON, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous, en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc LABAT, Maire.

Étaient présents : : Marc LABAT, Didier PARGADE, Monique COUMET, Henry COLLET, Marielle LACOSTE, Fabien MARIET, Rémi MONTAUBAN, Brigitte SYLVAIN, Jorge ALVES, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents ou excusés : Arlette HOURCQ, Stéphanie BABAUT, Jérémy BASCOUL, Denis BERNET-URIETA, Samuel DELAMARE,

Avaient donné pouvoir : Arlette HOURCQ à Henry COLLET
Jérémy BASCOUL à Henry COLLET
Stéphanie BABAUT à Monique COUMET
Denis-BERNET-URIETA à Jorge ALVES
Samuel DELAMARE à Didier PARGADE

Secrétaire de séance : Monique COUMET

FIN DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR L'AMENAGEMENT DE L'INTERSECTION DE LA RUE DE LA MONTJOIE ET LA RUE DU MARTINET

Où la communication du Maire exposant qu'à la suite de la prise en considération, par délibération en date du 24 août 2020, d'une proposition d'élargissement d'une portion de la voie communale dite rue de la Montjoie et de déclassement et d'aliénation d'une portion de la voie communale dite rue du Martinet, il a fait procéder à une enquête publique par Monsieur BAQUE Gérard, commissaire-enquêteur, désigné par arrêté du 7 septembre 2020,

Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier et lecture étant faite des déclarations, observations et réclamations recueillies à l'enquête ainsi que des conclusions du commissaire - enquêteur ;

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi ;

Considérant qu'aucune réclamation n'a été formulée à l'encontre du projet ;

Considérant l'avis favorable du commissaire-enquêteur ;

PAR CES MOTIFS,

Le Conseil Municipal,

- DÉCIDE**
- L'élargissement de la voie communale dite rue de La Montjoie,
 - L'acquisition, à titre gratuit, de la parcelle A 1701, issue de la parcelle 1628, d'une superficie de 160 m², appartenant à Monsieur BELLOCQ et à Monsieur LARROUSSE,
 - Le déclassement et l'aliénation, à titre gratuit, de l'ancienne emprise de la voie communale dite rue du Martinet, cadastrée A 1703 d'une superficie de 38 m² à Monsieur LARROUSSE.

Le tout conformément au plan parcellaire ci-annexé ;

DIT que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur, Monsieur LARROUSSE,

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération et notamment de faire mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies communales et d'établir les actes authentiques correspondants.

ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Marc LABAT

